

# CHAMPIONNAT INDIVIDUEL DU CALVADOS 2016

## SENIORS 3<sup>ème</sup> SERIE - MESSIEURS ET DAMES

Ce championnat est ouvert aux joueurs et aux joueuses de nationalité française, possédant l'attestation de la licence 2016, classé(ées) en 3<sup>ème</sup> série et n'ayant jamais été +4/6 ou mieux.

### REGLEMENT

#### ARTICLE 1

Il appartient au Comité Départemental de Tennis du Calvados (Commission Sportive) de remettre **IMPERATIVEMENT** :

- un tableau et un règlement à tous les engagés(ées)
- la liste comportant les coordonnées des différents adversaires

Les joueurs et les joueuses devront être **OBLIGATOIREMENT** en possession de l'attestation de la licence 2016 et du certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis **en compétition** (CMNCPTC).

#### ARTICLE 2

- a) Pour le départ du tableau, le (la) joueur(se) le (la) mieux classé(e) reçoit. Le (la) joueur(se) qui reçoit contacte son adversaire.  
**A classement égal, le recevant est celui ou celle de la ligne inférieure.**
- b) Pour les tours suivants, c'est le (la) vainqueur qui contacte son futur adversaire dès la fin de son match et au plus tard dans les 24 heures qui suivent, **DELAI IMPERATIF** qui permettra de programmer la suite dans les meilleures conditions possibles.
- c) Dans le cas où les deux adversaires ne sont pas connus (rencontre entre 2 vainqueurs) : à la fin d'un des deux matchs, le vainqueur appelle les 2 joueurs de l'autre match pour organiser la rencontre suivante.  
**Le recevant est celui de la ligne inférieure du tableau.**

#### ARTICLE 3

Le recevant doit fournir les balles (une boîte de balles est mise à disposition pour le match au Comité) et devra disposer d'un terrain dans les délais impartis pour jouer.  
Dans le cas contraire, il devra se déplacer pour permettre le déroulement du match dans le respect du calendrier.

#### ARTICLE 4

Les dates limites inscrites sur les tableaux sont **IMPERATIVES**.  
Les joueurs(ses) n'ayant pu jouer à cette date seront purement et simplement déclarés(ées) battus(ues) par W.O.  
Dans le cas où les disponibilités des deux adversaires seraient incompatibles (pour raisons professionnelles ou autres) tout au long de la semaine, le match devra impérativement se jouer entre le vendredi soir et le dimanche soir, la participation à une rencontre par équipes ne constituant pas une raison suffisante pour déroger au calendrier du Championnat Individuel.

#### ARTICLE 5

Pour le déroulement des matchs, il y aura application des règles traditionnelles (avantage et 3<sup>ème</sup> set intégral)

## ARTICLE 6

L'attention des joueurs(es) participant à plusieurs compétitions (tournois et/ou championnats individuels) est attirée sur la nécessité de se rendre disponible pour tous les matchs prévus.

## ARTICLE 7 : IMPERATIF

Dès le match terminé, **le (la) vainqueur** doit informer le Comité Départemental du résultat dans les délais de 48h. Soit par mail [comite.calvados@fft.fr](mailto:comite.calvados@fft.fr), soit par téléphone **02 31 93 20 05** en précisant le tableau (tableau1, tableau 2...), la catégorie (dames 3<sup>e</sup> série ou messieurs 3<sup>e</sup> série), noms, prénoms des joueurs et le score exact (W.O. éventuel).

## ARTICLE 8

Si un match initialement programmé est reporté à la demande d'un joueur, c'est ce joueur qui sera disqualifié en cas de désaccord sur une autre date.

Il faudra en informer le Comité.

Les litiges éventuels seront soumis au juge-arbitre responsable de la compétition.

## DEROULEMENT

Envoi des tableaux et de la liste des joueurs : 20 janvier 2016

**Phase qualificative (dans les clubs) :** du 23 janvier au 17 avril 2016

**Phase finale au TC Caen :** 23/24 avril 2016

Ci-dessous un tableau prévisionnel pour le 1<sup>er</sup> tour par classement. Il est susceptible d'être modifier en fonction du nombre d'inscrits.

Classements	30	15/5	15/4	15/3	15/2	15/1
Messieurs	avant le 31 janvier	avant le 7 février	avant le 21 février	avant le 28 février	avant le 6 mars	avant le 13 mars
Dames	avant le 31 janvier	avant le 7 février	avant le 21 février	avant le 28 février	avant le 6 mars	avant le 13 mars

## INSCRIPTION

**Droit d'engagement :** Adultes : 16 € Jeunes : 10 €

En plus de la désignation des champions départementaux, cette phase est qualificative pour les championnats individuels de Normandie pour les vainqueurs et les finalistes qui auront lieu à Honfleur du 14 au 16 mai 2016 (Pentecôte).

**Date limite d'inscription : 3 janvier 2016**

### Deux possibilités pour s'inscrire :

- En effectuant une pré-inscription par internet en cliquant sur l'image, puis sur « inscription » en haut à gauche de la page internet.  
Il faudra renseigner **obligatoirement un numéro de téléphone** et **une adresse mail valide**.  
**L'inscription sera définitive qu'à réception au Comité de la photocopie du certificat médical daté de moins d'un an et du droit d'engagement avant le 3 janvier 2016.**
- En envoyant par courrier au Comité la fiche d'inscription ci-dessous, accompagnée **obligatoirement** de la photocopie du certificat médical daté de moins d'un an et du droit d'engagement.



Nom\* : \_\_\_\_\_ Prénom\* : \_\_\_\_\_

Adresse Mail\* : \_\_\_\_\_

Téléphone\* : \_\_\_\_\_ et/ou \_\_\_\_\_

N° licence\* : 

--	--	--	--	--	--	--	--	--

 Classement\* : 

--

Nom du club : \_\_\_\_\_

A joindre **obligatoirement** avec la fiche d'engagement :

- Droit d'engagement : Adultes (16 €)  Jeunes (10 €)   
(à l'ordre du Comité de Tennis du Calvados)
- Photocopie du certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis **en compétition** daté de moins d'un an (ce certificat médical ne doit pas comporter la mention « *dans sa catégorie d'âge* »)

\* Renseignements obligatoires

**ATTENTION** : En l'absence de l'un de ces documents, l'inscription ne sera pas retenue.

L'inscription vaut acceptation du règlement.

A adresser à : Comité de Tennis du Calvados  
82 avenue de Thiès  
Péricentre 5  
14000 CAEN